

Examen professionnel d'accès au corps des attachés (2019)

[Article mis à jour le 12 septembre 2019.]

La note de service ([SG/SRH/SDDPRS/2019-390](#)) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture, au titre de 2019, vient de paraître. Elle est reproduite ci-dessous.

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires de l'État appartenant à un corps régi par les dispositions du décret du 18 novembre 1994 ou par celles de décret du 19 mars 2010, sous réserve qu'ils appartiennent à une administration relevant du ministre organisant cet examen professionnel.

Les intéressés doivent justifier au 1^{er} janvier 2019 d'au moins 6 années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

En cas de réussite à l'examen, la nomination dans le corps des attachés d'administration deviendra effective au moment où l'agent déclaré admis opérera une mobilité structurelle ou géographique (voir la [note de service sur les parcours professionnels des personnels de catégorie A](#) du ministère en charge de l'agriculture).

Mise à jour du 12 septembre : le nombre de places offertes est fixé à 5 (note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-635](#) du 10 septembre 2019).

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Calendrier

- **pré-inscriptions** : du **21 mai au 21 juin 2019** sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr ;
- date limite de dépôt des confirmations d'inscription : 2 juillet 2019 ;
- date et lieu de l'épreuve écrite : 19 septembre 2019 dans 18 centres d'examen (Ajaccio, Amiens, Saintes, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Claude, Saint Pierre et Miquelon, Toulouse et Uvéa) ;
- date limite de dépôt des dossiers RAEP pour les admissibles (7 exemplaires) : 4 novembre 2019 ;
- date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 9 décembre 2019 à Paris.

À noter que vous avez droit à une formation de 5 jours pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).



SPAGRI
Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

La note de service :

[2019-390_final](#)